

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (ET TAXES ASSIMILÉES)



RÉGIME DU RÉEL NORMAL - MINI RÉEL

PÉRIODE DE DÉCLARATION Ne pas utiliser cette déclaration pour une autre période

Jours et heures de réception

Adresse du service où cette déclaration doit être déposée **au plus tard le**

Identification du destinataire

Adresse de l'établissement (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire)

Rayer les indications imprimées par ordinateur qui ne correspondent plus à la situation exacte de l'entreprise, rectifiez-les en rouge.

Recette	Numéro de dossier	Clé	Période	CDI	Insp.	Régime
Numéro de TVA intracommunautaire (ne concerne pas les DOM)						
N° d'identification de l'établissement (SIRET)						

MODALITÉS DE DÉCLARATION ET DE PAIEMENT (voir notice)

**Cette déclaration est obligatoirement établie en euros.**

**Attention : ne portez pas de centimes d'euro** (cf. règles d'arrondissement page 2 de la notice n° 3310 NOT-CA3).

Si vous souscrivez cette déclaration en francs, en vertu des mesures particulières énoncées dans la notice (déclarations infra-annuelles ou rectificatives), veuillez l'indiquer dans le cadre réservé à la correspondance.

**Paiement :** À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002, les paiements doivent obligatoirement être effectués en euros. Le paiement en francs est toutefois possible, jusqu'au 17 février inclus, pour les règlements en numéraire.

PAIEMENT, DATE, SIGNATURE		RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION		
Date :	Signature :	Somme :	Date :	Pénalités
			N° PEC	Taux 5 % 9005
		dont OC :	N° d'opération	Taux % 9006
				Taux % 9007
Paiement par virement bancaire ou obligation cautionnée : cocher la case correspondante : <input type="checkbox"/> Virement bancaire <input type="checkbox"/> Obligation cautionnée		<ul style="list-style-type: none"> <li>Si vous payez par <b>chèque</b> : utilisez un chèque barré : l'établir impérativement à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC.</li> <li>Si vous payez par virement(s), <b>précisez-en le nombre</b> → <input type="text"/></li> </ul> Les entreprises qui réalisent un CA HT > 760 000 € doivent payer par virement bancaire sur le compte du Trésor à la BANQUE DE FRANCE.		
<b>CADRE RÉSERVÉ À LA CORRESPONDANCE</b>		Date de réception		

Si vous n'avez à remplir aucune ligne de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher cette case

### A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES

OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)			OPÉRATIONS NON IMPOSABLES		
01	Ventes, prestations de services .....		04	Exportations hors CE .....	0032
02	Autres opérations imposables .....		05	Autres opérations non imposables .....	0033
03	Acquisitions intracommunautaires .....	0031	06	Livraisons intracommunautaires .....	0034
	(dont ventes à distance et/ou opérations de montage : .....		07	Achats en franchise .....	0037
	.....)				

### B DÉCOMPTÉ DE LA TVA À PAYER

TVA BRUTE		Base hors taxe	Taxe due
<b>Opérations réalisées en France métropolitaine</b>			
08	Taux normal 19,6 % .....	0206	
09	Taux réduit 5,5 % .....	0105	
9 B	.....		
<b>Opérations réalisées dans les DOM</b>			
10	Taux normal 8,5 % .....	0201	
11	Taux réduit 2,1 % .....	0100	
12	.....		
<b>Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)</b>			
13	Ancien taux .....	0900	
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 A) .....	0950	
15	TVA antérieurement déduite à reverser .....		0600
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; background-color: #fce4d6;"> <b>La ligne 11 ne concerne que les DOM. Les autres opérations relevant du taux de 2,1 % continuent d'être déclarées sur l'annexe 3310 A.</b> </div>		16	<b>Total de la TVA brute due (lignes 08 à 15) ..</b>
		17	<b>Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires</b>
		18	<b>Dont TVA sur opérations à destination de Monaco</b>

### TVA DÉDUCTIBLE

19	Biens constituant des immobilisations .....	0703
20	Autres biens et services .....	0702
21	Autre TVA à déduire .....	0059
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration .....	8001
<b>(À convertir en euros si ce crédit est en francs)</b>		
23	Indiquer ici le pourcentage de déduction applicable pour la période s'il est différent de 100 % <input style="width: 50px;" type="text"/> %	
24	<b>Total TVA déductible (lignes 19 à 22) .....</b>	<input style="width: 100px;" type="text"/>

CRÉDIT		TAXE À PAYER	
25	Crédit de TVA (ligne 24 – ligne 16) .....	0705	
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint .....	8002	
27	Crédit à reporter (ligne 25 – ligne 26) .....	8003	
	<i>(Cette somme est à reporter ligne 22 de la prochaine déclaration)</i>		
<b>Attention! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29.</b>		28	TVA nette due (ligne 16 – ligne 24) .....
		29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A .....
		30	Sommes à imputer, exprimées en euros, y compris acompte congés .....
		31	Sommes à ajouter, exprimées en euros, y compris acompte congés .....
		32	<b>Total à payer (lignes 28 + 29 – 30 + 31) ..</b>
		<i>(N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)</i>	

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent, pour les données vous concernant, auprès du centre des impôts, un droit d'accès et un droit de rectification. Si vous réalisez des opérations intracommunautaires, pensez à la déclaration d'échanges de biens à souscrire auprès de la Direction Générale des Douanes et des Droits indirects (cf. notice de la déclaration CA3).